



Dispensé de timbrage Aurillac CC

# Le Bulletin Syndical



## SNUipp-FSU 15

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR



Numéro 57 DEC, JANV, FEV supplément 4

Prix : 0,5 €

DÉPOSÉ LE 11 02 08

### SOMMAIRE :

Page 1: Edito

Page 2: Pétition  
Indemnité PE CLIS  
Occitan: résistance

Page 3: Compte rendu  
groupe de travail  
Rased, remplaçants

Page 4: Réaffectation des 2h  
du mercredi, samedi  
Campagne JPA

Page 5: Compte rendu CAPD

Page 6: Stage de remise à  
niveau pour les CM

"Le Bulletin Syndical"  
SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Insti-  
tuteurs, Professeurs des écoles et  
PEGC

Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge  
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

### EDITO :

Les éditos se suivent et se ressemblent...

...Comme les pseudo annonces du ministre qui laissent traîner les choses en croyant peut-être faire croire au plus optimistes d'entre nous qu'il y aura des lendemains qui chantent ( hausse du pouvoir d'achat individualisée, baisse du nombre d'heures devant élèves...). Les annonces qu'ils réservent au personnel dont il a la charge et pour lequel il devrait être bienveillant, comme tout patron qui se respecte , ne sont pas du même tonneau que les coups de semonce adressés en grande pompe à la vindicte populaire...

A chaque fois c'est l'ECOLE qui en prend plein la poire sans avoir le temps de reprendre son souffle.

Les opérations de démantèlement ont d'ores et déjà commencées... jusqu'où iront-ils?

Les opérations de « séduction » doivent échouer car elles sont menées pour nous diviser : évaluation au mérite, au résultat des élèves , heures supplémentaires qui sont autant de carottes, service minimum qui n'arrange pas que les parents qui travaillent

...

La fonction publique originelle s'appuie sur des emplois définis par des statuts valables partout et pour tous. Utilisons cette unité pour défendre les mêmes valeurs qui outrepassent les limites de catégories professionnelles conventionnelles...

Lionel Maury co-secrétaire

**SAMEDI OU MERCREDI MATIN:  
Refusant ultimatum et précipitation,  
le SNUipp-FSU a décidé de consulter la profession  
avant de donner une réponse définitive.**

**Le ministère** a demandé mardi 5 février une réponse immédiate sur la signature du relevé de conclusions concernant la « suppression » du samedi matin.

SE-UNSA et SGEN-CFDT ont signé la veille dans la soirée le document ministériel.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

**Berlaimont : le SNUipp-FSU dénonce l'emballage judiciaire et médiatique.**

Le SNUipp-FSU se fait l'écho de l'émoi de toute la profession, après la garde à vue et la mise en examen d'un professeur du collège de Berlaimont, suite à la gifle donnée à un élève qui l'avait injurié. Il dénonce l'escalade médiatique qui s'en est suivi.

Chaque jour, la communauté éducative vit des situations conflictuelles. Si le geste est bien entendu regrettable, tout comme le comportement et les paroles de l'élève, cette situation aurait pu être gérée autrement. Le SNUipp-FSU s'inquiète de la démesure de la procédure judiciaire et des conditions d'interpellation du collègue. C'est en améliorant les conditions d'exercice du métier qui sont la résultante de tels débordements (classes surchargées, accumulations de tâches et de stress professionnel, réduction du nombre d'adultes dans les établissements, baisse du recrutement d'enseignants,...) qu'on répondra efficacement à ces situations.

Le SNUipp-FSU condamne les propos du responsable du Rectorat qui ont jeté le discrédit sur le collègue et la profession. Dans l'immédiat, il demande que tout soit mis en oeuvre, à tous les niveaux, pour que la sérénité revienne, dans l'intérêt du collègue et de l'enfant.

PETITION DE SOUTIEN A NOTRE COLLEGE DU COLLEGE DE BERLAIMONT

SIGNEZ EN LIGNE, LAISSEZ UN MESSAGE DE SOUTIEN OU UN COMMENTAIRE A L'ADRESSE SUIVANTE:

<https://59snuipp.fr>

**ENSEIGNANTS NON SPECIALISES EN CLIS: du nouveau ?**

Une collègue non spécialisée de l'Allier, exerçant en CLIS a obtenu gain de cause au TA de Clermont Fd concernant le versement de la NBI de 27 points avec effet rétroactif de 4 ans.

Sans préjuger des suites qui seront données, nous engageons tous les collègues concernés à faire une demande de recours gracieux auprès de l'IA du Cantal. Nous avons envoyé un modèle de lettre à tous nos collègues concernés en les incitant vivement à engager les procédures. Toute non réponse dans un délai de 2 mois équivaudra à un refus après quoi il faudra saisir le TA. Les collègues qui auront déposé ce recours voudront bien se faire connaître afin que nous puissions assurer le suivi de leur dossier.

**L'occitan de plus en plus enseigné dans les écoles du Cantal**

L'enseignement de l'occitan résiste et se développe contre vents et marais en dépit d'une politique affirmée de l'administration qui ne voit que par l'anglais : point d'anglais, pas de salut ! Argumentée par le fait qu'il faut se mettre à l'heure européenne... La non ratification des langues minoritaires et régionales par l'Etat français y est peut-être pour quelque chose ! La commission académique qui doit se réunir tous les ans ne l'a pas fait ! Le groupe de travail départemental non-plus ! Le travail commencé dans les écoles n'est hélas pas toujours suivi dans les collèges correspondants, suite à des problèmes de dotations horaires fixées par l'Inspection académique.

**Pourtant cette année, 1131 élèves dans 68 classes et 30 écoles suivent un apprentissage de cette langue !**

Preuve en est, un regroupement d'environ 400 élèves de classes occitanistes aura lieu à La Ponétie, le 15 mai. Ce sera l'occasion pour ces élèves de mettre en commun le travail fait dans les classes et de participer à des ateliers de jeux traditionnels....

6 enseignants habilités en font dans leur classe, les autres sont pris en charge par Didier Huguet, maître itinérant occitan (circonscription Aurillac 2).

Il est seul pour tout le département depuis qu'un poste a été supprimé il y a quelques années.

Les tournées s'allongent et il ne lui est pas possible de répondre à toutes les demandes de plus en plus fortes des collègues. D'autant plus, comme tous les enseignants qui se déplacent, il est limité par un enveloppe budgétaire dérisoire. Il est donc obligé d'organiser ses passages toutes les 3 semaines. Les autres séances intermédiaires sont assurées par les maîtres volontaires qu'il tutore implicitement pour qu'il y ait un suivi et une continuité.

**Une classe bilingue est en projet** dans les écoles de Thiézac et de St Jacques des Blats. Les enseignants occitanistes misent sur le long terme en espérant commencer l'expérimentation en maternelle et suivre les premiers élèves jusqu'au CM2. Le bilinguisme est la seule méthode qui permet à un élève de maîtriser parfaitement une langue puisque celle-ci est toujours présente, n'étant pas une matière qui se rajoute aux autres et devenant un canal de transmission des autres disciplines. On peut faire des mathématiques en occitan (calcul, géométrie, mesure), de la géographie, de la musique, des arts visuels, des sciences en occitan. Se servir d'une autre langue pour enseigner d'autres disciplines est la preuve pour les élèves qu'elle sert à quelque chose : ça lui confère un aspect utilitaire. L'élève apprend deux choses en même temps : des savoirs propres à la langue et les savoirs disciplinaires.

## Compte-rendu du groupe de travail du 1<sup>er</sup> février 2008 concernant les Remplacements et les RASED

### REPLACEMENTS :

L'Inspectrice d'Académie reconnaît des difficultés actuelles de remplacement, **si la situation est tendue, elle ne serait que conjonctuelle(!!!) Des efforts ont été faits par l'administration en supprimant la formation continue** jusqu'en février (*ou comment déshabiller Paul pour habiller Pierre*). Après les vacances, la formation reprendra compte tenu des impératifs (formation des PE2, T1, base élèves...) mais « à un petit rythme », soit avec 7 remplaçants formation continue sur 9. (Les 2 autres étant affectés aux remplacements de congés).

Plusieurs propositions ont été faites par l'administration pour éviter ces situations difficiles dans les années à venir mais aussi pour cette année:

- Faire appel à 3 listes complémentaires d'ici le début du mois de mars.
- Transformer l'ensemble des postes en brigade, d'où une disparition des ZIL. Les répartitions se feront par circonscription avec une école d'affectation en début d'année scolaire. (les mesures de carte scolaire qui en découleront seront vues lors de la prochaine CAPD)
- Ne plus distinguer les missions mais plutôt tenir compte des répartitions.

**Nous avons demandé une augmentation du nombre de postes de remplaçants, ce qui n'est actuellement pas du tout envisagé par l'administration.**

L'IA a, de plus signalé, qu'il était **difficile pour l'image de l'Education Nationale** de renvoyer les enfants chez eux lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé comme les consignes syndicales le proposent en jouant sur la corde sensible (certains parents en raison des contraintes économiques qui pèsent sur eux ne peuvent se permettre de manquer une journée); car nous avons un « devoir d'accueil ».

**Nous avons pour notre part rappelé que nous pensions avoir un devoir d'enseignement ce qu'il était impossible de faire lorsque nous accueillons les élèves de nos collègues absents en plus de ceux de nos classes.**

### RASED

Une nouvelle fois, il a été question d'harmoniser les différents RASED du département. Il faut pour cela tenir compte du nombre d'élèves et du nombre de classes. **Les frais de déplacement ne semblent plus être un point sensible pour l'administration** puisque les priorités sont définies par les IEN en concertation avec les différents membres des réseaux et que *pour cette fois* « tous les dépassements ont été payés ».

Si certaines écoles ne peuvent jamais bénéficier de leurs interventions c'est « **parce qu'elles n'en font pas la demande et que les RASED n'ont pas pour mission d'intervenir dans toutes les écoles** »

**Aussi, chers collègues, bien que vous sachiez que le psychologue est débordé, que le maître G n'a plus les moyens de se déplacer (s'il n'est pas virtuel) que le maître E n'a pas le cycle III comme priorité, demandez..., signalez...harcelez l'administration !**

De manière concrète, si quelques modifications ont été proposées, un gros travail reste encore à faire, principalement pour Aurillac II, avec une réorganisation entre les réseaux d'Arpajon et Tivoli. *Ce travail est donc une nouvelle fois reporté.*

#### Aurillac I :

- Pas de changement

#### Aurillac II :

- ½ poste supplémentaire de maître E. Cette proposition ne sera effective que lorsqu'elle sera acceptée en CTPD

- des modifications ont été apportées concernant les écoles qui voient l'intervention de plusieurs RASED (maître E de Tivoli avec maître G d'Arpajon et psychologue de Maurs) qui ont été rattachées à un même réseau afin de faciliter les synthèses.

#### Aurillac III : harmonisation du nombre d'élèves entre les différents RAD

- le RAD de Paul Doumer devient un ½ temps
- le RAD de Belbex se voit affecté l'école de Reilhac en supplément
- le RAD de Canteloube se voit affecté l'école de Naucelles en supplément

#### Mauriac :

- Les postes de psychologue de Mauriac et de maître G de Riom restent gelés
- Le RAD de Ydes devient RAD de Mauriac (nécessité d'une mesure de carte scolaire)
- Le RAD de Riom 1 devient RAD de Saignes avec une modification de 3 écoles qui passent sur le RAD de Riom et 3 nouvelles qui intègrent celui de Saignes.

#### St Flour :

- Création d'un RAD Hugo Vialatte intervenant sur les écoles de H Vialatte, La Touete, Tanavelle, Les Ternes, Villedieu Bouzentes, plus Chaudes Aigues et St Urcize (pris sur Pierrefort); Cette proposition ne sera effective que lorsqu'elle sera acceptée en CTPD.
- Le RAD de Besserette se verrait enlever Hugo Vialatte et adjoindre Coltines et Talizat.
- Au RAD de Massiac on ajouterait Rageade

**Nous avons rappelé qu'avec les départs à la retraite de collègues spécialisés, le manque de formation allait cruellement se faire sentir.**

Il n'est pas prévu pour autant d'augmenter celle-ci (deux départs en formation seraient avancés), seules des priorités ? ? seront proposées. Ces priorités ne semblent toujours pas concerner les postes de maître G car si l'IA est prête à accueillir « à bras ouverts » des psychologues lors des permutations, les titulaires de l'option G sont nettement moins attendus.

Vos représentants Snuipp Nathalie Moncanis et Serge Julle

## Réaffectation des deux heures du mercredi ou samedi matin

Un tabloïd « spécial consultation » qui contiendra une enveloppe T parviendra dans les écoles et auprès de tous les syndiqué(e)s lundi 11 février. La date limite pour les réponses est fixée au vendredi 29 février. Vous pourrez aussi donner votre avis par internet via le site du SNUipp National.

Répondez massivement !

Suite à la signature du texte par l'UNSA et le SGEN, et en l'état, le SNUipp du Cantal considère toujours ce texte inacceptable. Ce texte peut donner l'illusion dans la profession d'un allègement de la charge de travail, il n'en sera rien, il participe par ses propositions au démantèlement du service public d'éducation, l'exemple le plus marquant étant celui des RASED.

1. Le rôle du RASED est vaguement évoqué **mais les réseaux sont de fait menacés par les deux heures de soutien, la prépondérance des PPRE**. La notion de soutien est systématiquement avancée au détriment de l'adaptation et de l'aide aux élèves en difficultés. On assiste à la stigmatisation des élèves en difficulté avec alourdissement de leur journée de travail. La prise en charge de la difficulté scolaire ne peut se faire en dehors de l'horaire scolaire et surtout de manière frontale entre l'élève et l'enseignant qui se voient toute la journée. Le risque est grand d'assister partout à des études dirigées masquées.

2. **La spécificité de l'école maternelle est remise en cause car les collègues iront faire du soutien au cycle des apprentissages fondamentaux.**

3. **Des pans entiers de notre métier sont laissés de côté : la formation continue, l'école rurale, la direction d'école, le remplacement.** Nos revendications sur les moyens seront désormais contrés par le Ministre qui aura beau jeu de dire que les enseignants ont du temps pour lutter contre l'échec scolaire. Notre temps de concertation ne progresse que très peu, ne parlons pas de notre abaissement horaire. Les personnels revendiquent plus de temps pour travailler ensemble, pour échanger sur les pratiques et les élèves et non ce saupoudrage. Même si le rôle du conseil des maîtres est affirmé, la régulation se fera quand même par l'IEN. D'où le risque d'une école à 2 vitesses selon les circonscriptions. Le texte est encore flou mais la politique du gouvernement est de ne pas de faire de cadeaux à l'Ecole et à ses enseignants.

**Et derrière tout cela, se profile la mise en place des EPEP, refusés majoritairement par la profession avec un directeur chargé des pilotages, des dossiers comme un chef d'établissement ?**

Le bureau du SNUipp Cantal



Impliquée dans les loisirs et vacances des enfants et des jeunes, association complémentaire de l'École, la JPA remplit une mission de solidarité et de citoyenneté dans le cadre de sa campagne annuelle qui a lieu du mercredi 16 janvier au dimanche 10 février 2008.

L'objectif prioritaire d'aider les enfants à bénéficier de vacances et de loisirs de qualité garde toute sa pertinence ; en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, deux millions d'enfants ne quittent jamais leur lieu de vie quotidienne !  
**Il n'est pas encore trop tard pour y participer, vous, vos proches et vos élèves.**

## Compte-rendu de la CAPD du 08.02.2008

**Liste d'aptitude** aux fonctions de directeur : Un avis favorable a été donné aux 29 candidats.

**Permutations informatisées** : l'ordre du jour prévoyait la vérification des éléments du barème, or le nouveau logiciel proposé par le ministère ne permet pas de connaître ce barème. Si des modifications peuvent être apportées jusqu'au 22 février, le barème ne sera donné que bien plus tard par le ministère. Se pose alors la question de la possibilité de contester ce barème : pas de réponse.

### Questions diverses :

- **Listes complémentaires** : 4 personnes ont été recrutées sur le département pour le 03 mars (21 en Auvergne depuis la rentrée) Ces personnes seront affectées sur des postes de remplacement.

- **Les remplacements** : sont « catastrophiques depuis novembre » reconnaît l'administration à travers la voix de M. Foselle qui ajoute : « Il n'y a pas de difficulté structurelle et la réponse ne peut être uniquement celle des moyens » .

Pourquoi avoir converti les moyens attribués à la formation continue jusqu'en février et ajouté 7 listes complémentaires si les moyens ne répondent pas à la crise ?

*Pour le SNUIPP des difficultés conjoncturelles reconnues depuis plusieurs années ne peuvent pas être encore appelées conjoncturelles.*

Selon l'administration, il n'y a pas à rougir du taux de remplacement qui est l'un des meilleurs avec des moyens qui sont supérieurs à ceux d'il y a dix ans, sans compter que le nombre de classe est moindre compte tenu des classes fermées. 66 moyens de remplacements sont mobilisés en ce moment. Il y a environ une trentaine de congés maternité qui sont, souvent, suivis de congés parentaux (au lieu de 15 à 20 chaque année), des congés de paternité, des temps partiels et des collègues plus nombreux atteints de longues maladies.

L'administration ne sait pas que faire de plus. Il faut attendre en espérant que la conjoncture s'améliore pour que les stages de formation continue puissent reprendre après les vacances de février. Aide-toi et le ciel t'aidera comme dirait S.... ou **comment gérer la pénurie.**

- Le SNUIPP pose la question du nombre limite d'enfants qui peuvent être accueillis par les collègues pour éponger le manque de remplaçants. Car si pour l'administration « il n'y a pas de texte ni de statut. Il y a obligation de scolarité pour tous les enfants. L'école est tenue d'accueillir les enfants inscrits à l'école, mais, dans des **conditions de sécurité** propres à chaque lieu ou circonstance ». Mais dans quelles conditions en terme de norme et de responsabilité ? C'est une nouvelle fois à l'enseignant d'en juger. Seul ? Euh...oui. **Gestion de la pénurie 2**

- **Le service minimum** fait l'objet de demande de clarification des chiffres annoncés dans les médias :

La réalité est la suivante : **19** communes ont écrit une lettre d'intention. Parmi ces 19, **11** communes ont signé une convention. Parmi ces 11, **5** ont **réellement mis en place** un service minimum.

Nous sommes de plus, surpris de la mise en place dans la précipitation de ce dispositif qui a d'importantes conséquences pour les droits des personnels et des municipalités alors que dans le même temps, toutes les « précautions » (!) ont été prises pour que la carte scolaire n'interfère pas avec les élections municipales.

La question de la **cohabitation** d'accueil d'enfants par des enseignants non-grévistes et de l'accueil d'enfants par les structures municipales a été posée au recteur. L'utilisation des locaux scolaires n'étant possible qu'en dehors du temps scolaire.

- **Droit de grève** : Le SNUIPP demande à l'administration si elle a eu connaissance de cas où des enseignants avaient omis de prévenir les parents de leur intention de faire grève. C'est pourtant ce que laissait supposer l'appel des IEN dans toutes les écoles 48 heures avant le 24 janvier afin de connaître les enseignants grévistes. Nous rappelons une nouvelle fois que la grève est un droit et signalons que la consigne de ne pas répondre à ces questions de l'administration sera renouvelée.

- **Formation continue** : Est-elle oubliée cette année ? « peut-être pas. » répond M. Foselle. Nous utilisons une nouvelle fois le terme de « droit » de l'enseignant à être formé. Or si cette année, les T1 devraient avoir leurs 6 semaines de stages, elles seront converties en 3 l'an prochain sinon ce sera la disparition de la formation continue. **Gestion de la pénurie 3?**

Le SNUIPP demande qu'un **calendrier des animations pédagogiques** soit donné afin de faire des choix avec plus de lisibilité qu'au coup par coup.

- Pourquoi le montant des **frais de déplacements** est souvent inférieur à celui calculé par l'agent ? Ne peut-on pas joindre à l'envoi des remboursements, un mode de calcul ou un justificatif des calculs ?

L'administration déclare qu'il lui semble impossible de faire autre chose que de joindre un état des remboursements. Les agents pourront ainsi connaître le montant total de ce qui a été dépensé et calculer ce qui leur reste de leur dotation.

- En ce qui concerne **les enfants du voyage**, les enseignantes se voient saluées d'un coup de « chapeau pour le travail fourni ». Les conditions de travail restent cependant toujours difficiles. Un nouveau groupe de travail concernant le dispositif en collège est prévu.

- **La NBI** (Nouvelle bonification Indiciaire) ne s'applique qu'aux directeurs, IMF, enseignants référents et CLIS titulaires du CAPA-SH. La jurisprudence du Tribunal d'Instance de Clermont-Ferrand changera peut-être les règles mais pour l'instant l'administration attend la position du ministère et du rectorat.

- La future « **nouvelle semaine sera de 24 heures** » Nous ne pouvons savoir si ce sera en 8 ou 9 demi-journées. Il y aura 108 heures de soutien, concertation, formation... à organiser. En ce qui concerne le SNUipp, rien n'est encore signé, nous demandons à tous les enseignants de donner leur avis en allant sur le site national. Aucune réponse officielle ne devrait intervenir avant la mi mars. Les formations syndicales présentes souhaitent vivement qu'une organisation harmonisée soit proposée afin d'éviter les réalités complexes de la 27<sup>e</sup> heure.

- Quant aux **RASED**, il paraît acquis, selon les dires des inspecteurs de l'Education Nationale présents au discours de notre ministre Xavier Darcos, il y a quelques jours : « les RASED ne bougeront pas ! » ...pour l'instant et jusqu'à ce que les dires des uns viennent contredire les dires des autres ou que les réalités changent si vite qu'on ne puisse faire autrement

- **Base élèves** : nous avons demandé que la lettre d'information aux parents stipule qu'il s'agit d'une demande de l'administration et non un choix du directeur.

Le mouvement se tiendra à la rentrée des vacances de Pâques. Rien n'est encore défini.

## Stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant des difficultés en français et en maths

Voici un aperçu de la lettre que le ministre a envoyé aux recteurs et inspecteurs d'académie ce 1er février 2008 afin de mettre en place des stages dès le printemps 2008.....

### Extrait:

...Ce nouveau service sera proposé par les professeurs des écoles aux parents des élèves de classe de CM1 et CM2.

Ces stages se dérouleront sur une durée de 15 heures à raison de 3h par jour, à Pâques, en juillet ou en août. Les groupes d'élèves qui bénéficieront de ce nouveau service seront constitués sur la base d'un maximum de 6 élèves et par les enseignants des classes de cours moyens de l'école....

L'implantation des stages sera décidée en accord avec le maire qui ouvrira les locaux scolaires.

Ce dispositif est à mettre en place dès les vacances de printemps 2008 et seront conduits par des enseignants volontaires du premier degré et ils seront rémunérés en heures supplémentaires....

**Cela veut dire des cours de soutien pendant 5 jours de vacances pour les élèves déjà mal à l'aise dans le système scolaire : c'est l'illustration de la double peine ! On veut feindre de traiter les problèmes scolaires hors temps scolaire ! Qu'en est-il de l'obligation scolaire?**

**Et là il y a comme un léger défaut en comparant les heures sup des PE ou des certifiés du second degré! Lisez vous-mêmes les tableaux ci-dessous.**

**PS : Pour information, le taux de l'heure supplémentaire d'enseignement s'élèvera à :**

		Soit pour un stage d'une semaine (15 h)
Instituteurs	<b>21,16 €</b>	317,40 €
PE classe normale	<b>23,79 €</b>	356,85 €
PE hors classe	26,16 €	392,40 €

**En comparaison, le taux d'une heure supplémentaire pour un enseignant du second degré :**

PLC/PLP classe normale	<b>42,08 €</b>
PLC/PLP hors classe	46,29 €